

SEPTEMBRE 2021

Ministère du Plan



AIDINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS SUR L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

5^{ÈME} BULLETIN DE LA PLATEFORME DE GESTION DE L'AIDE ET DES INVESTISSEMENTS



SOMMAIRE

1 À PROPOS DE LA **PGAI** Page 06-09

2 ANALYSE DES **APPUIS DE PARTENAIRES** SUIVANT LA **NOMENCLATURE NATIONALE 2018-2019** Page 10-18

3 ALIGNEMENT DES **APPUIS** DES **BAILLEURS** DE 2018 À 2019 AUX **PRIORITÉS NATIONALES** DU **PNSD** Page 19-27

4 **ACTUALITE** DE LA **PGAI** Page 28-29

5 **AVIS** DE LA **DIRECTION** DE LA **PLANIFICATION REGIONALE** Page 29

6 POINT DE VUE. DE **JULIETTE JOHN**, DIRECTRICE DE LA COOPERATION, **AMBASSADE DU ROYAUME-UNI EN RDC** Page 30

ÉQUIPE DE RÉDACTION

COORDINATION DE LA **P**lateforme de **G**estion de l'**A**ide
ET DES **I**nvestissements

Editeur- responsable et Directeur de Publication
Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Direction de rédaction
Théo KANENE
LIBENGE LIBER

Directeur technique
Fidèle MOKUTE

Rédacteur en Chef
Jules MATUNGULU

Equipe de rédaction
Fabienne BANGAKYA
Alain MATINDO
Germain KISUBA

Secrétariat technique
Guy NIAMBULU
Léon BOMPONGO
Arnold NTANTU
Dorothée KANKOLONGO
Dallas BAMBOKELA
Popaul LIANZA

Infographie
MARC.P.A BLANCHON

Chef d'édition
Théo KANENE MUKWANGA



SOURCES FIGURES : *(1) **PGAI** - www.pgai.org

LÉGENDE DES SECTEURS



Agriculture

VILLE PROVINCE DE KINSHASA



Approvisionnement en eau potable

KONGO-CENTRAL



Recherche environnementale

BAS-UELE



Soins en matière de fertilité

HAUT-KATANGA / HAUT LOMAMI
KWANGO / KWILU / LUALABA / MAI-NDOMBE /
MANIEMA / MONGALA / SUD-UBANGI / TSHUAPA



Education

TSHOPO



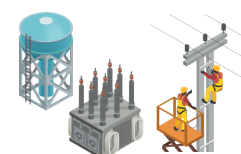
Conflit, paix et sécurité

ITURI / NORD-UBANGI / SUD-KIVU



Transport routier

BAS-UELE - KASAÏ



Distribution de l'énergie

ÉQUATEUR



Santé de base

HAUT-UELE / ITURI / KASAÏ CENTRAL
KASAÏ ORIENTAL / LOMAMI / NORD-
KIVU / SANKURU / TANGANYIKA

Propos du **MINISTRE D'ETAT,** **MINISTRE DU PLAN**



MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DU PLAN

La République Démocratique du Congo s'est engagée dans la dynamique d'une coopération efficace au service de développement, fondée sur plusieurs initiatives internationales. Ces initiatives ont abouti à la définition des principes clés et des engagements qui guident désormais la Coopération Internationale afin de répondre aux problèmes de développement auxquels les pays du monde sont confrontés et qui sont à la base de la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans un élan de transparence, prônée par le leadership éclairé de Son Excellence Monsieur le Président de la République,

Chef de l'Etat Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, conduit par Monsieur le Premier Ministre, Jean-Michel SAMA LUKONDE, reconnaît la nécessité de rendre l'information sur l'aide publique au développement accessible au public.

Conscient des enjeux actuels en matière de cohérence des actions de différents acteurs de développement, la politique du Gouvernement est non seulement de s'assurer de la mobilisation effective des appuis financiers de partenaires dans le budget de l'Etat, mais également de leur alignement aux cadres programmatiques stratégiques et opérationnelles de développement, à l'occurrence ici aux Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), unique cadre intégrateur de toutes les actions du Gouvernement et de ses Partenaires au Développement.

C'est dans cette optique que le Ministère du Plan, se basant sur les engagements internationaux ci-haut précités, a mis en place, depuis 2009, la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements, PGAI en sigle. Cet outil moderne de gestion de l'information sur l'aide au développement est mis à la disposition de différents acteurs tant publics que privés de la RDC dans le but de permettre le renforcement de la transparence, la prévisibilité et la redevabilité mutuelle dans

la fourniture de l'aide au développement.

Les analyses des données enregistrées dans la PGAI sont nécessaires pour la production de la cartographie de l'aide, afin de déterminer son niveau d'efficacité et son impact, sur l'investissement et l'amélioration des conditions de vie de la population en RDC. Ces informations sont aussi vitales pour mener à bien le processus de Planification, Programmation, Budgétisation et de Suivi - Evaluation (PPBSE) des projets et programmes de développements.

La récente crise sanitaire liée à la pandémie à Corona virus (COVID-19) qui a bouleversé le monde en général, et la RDC en particulier, a non seulement redessiné les priorités des nations mais aussi causé une certaine contraction de l'aide au développement. Cette situation a mis à l'épreuve notre système sanitaire et les conditions déjà fragiles de notre économie.

Dans ce contexte, les efforts d'assainissement dans la gestion des finances publiques et l'utilisation efficace des ressources extérieures se sont avérés essentiels pour aligner l'aide au développement sur les priorités nationales dans la riposte contre la pandémie, en plus des politiques pour limiter ses effets néfastes sur l'économie.

A ce titre, une meilleure connaissance du niveau de l'aide extérieure dont bénéficie la RDC est essentielle pour servir de guide à la prise de décision et aux politiques publiques dans son ensemble.

Le présent bulletin d'informations sur l'aide au développement, œuvre du Ministère du

Plan via la PGAI met en exergue, d'une part, la contribution des donateurs par province, secteur et sous-secteur d'activités selon les priorités nationales pendant la période sous examen et, d'autre part, les défis majeurs qui persistent pour un processus plus exhaustif dans la comptabilisation de l'aide au budget annuel de l'Etat et au Plan nationale de Développement.

C'est pour cette raison que je lance un appel à tous les partenaires, à travers leurs points focaux et les agences d'exécution, pour un système plus fluide de partage d'information sur les ressources extérieures. De même, le Ministère du Plan, sous mon leadership, entend mettre en place, dans les jours à venir, un cadre de conciliation des données entre le Gouvernement et les partenaires au développement et étendre la PGAI au niveau de tous les Ministères sectoriels, dans toutes les provinces, dans les deux chambres du parlement ainsi qu'au niveau de la chaîne de la dépense afin d'avoir une information exhaustive.

Je saisis cette opportunité pour adresser mes remerciements au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'appui financier au Gouvernement en vue de l'élaboration de ce bulletin.

Christian MWANDO NSIMBA KABULO
MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DU PLAN

I. À propos de la PGAI

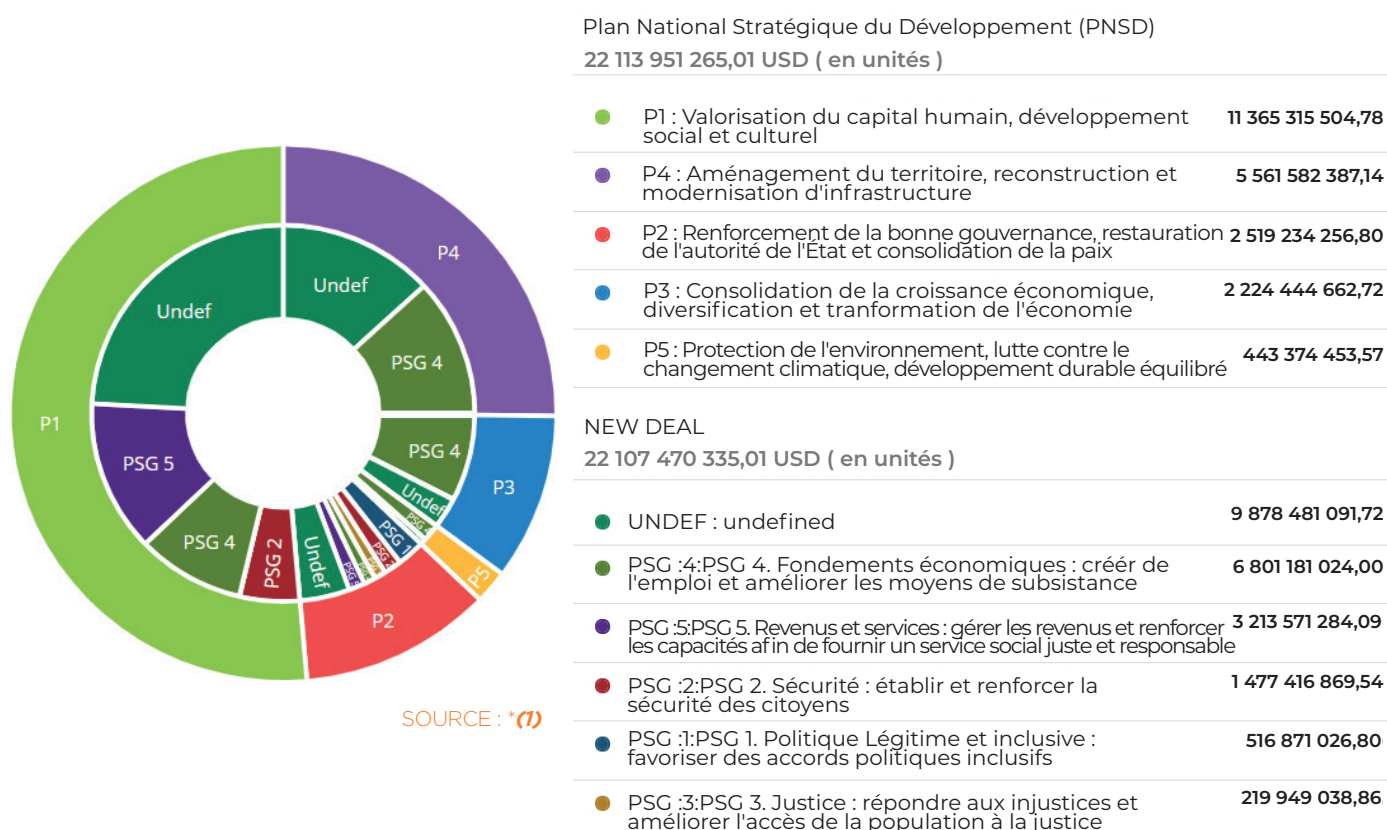
La firme Development Gateway (DG) a installé la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) en République Démocratique du Congo (RDC) en 2009. Dès lors, la DG a continué d'appuyer le Gouvernement à travers le Ministère du Plan en apportant un appui au système d'information. Cet appui se matérialise également par des séances de formation destinées à renforcer les capacités de l'équipe PGAI de la RDC qui a affiché des résultats probants depuis les années qui ont suivi sa mise en place.

Parmi les 25 pays qui utilisent cet outil, la PGAI a été la première plateforme à inclure plus de 1.000 projets et l'équipe PGAI a reçu,

sur deux années consécutives, le certificat du meilleur pays PGA lors des ateliers de meilleure pratique organisés par la DG. Cependant, ces résultats se sont amenuisés au fil des années notamment en raison de l'instabilité de la connexion Internet

A la date, la PGAI visait à être redynamisée pour mettre à la disposition du Gouvernement et de ses partenaires, une plateforme avec des informations exhaustives et fiables sur l'aide publique au développement, qui permet d'accroître son efficacité dans le Suivi et Évaluation des progrès en rapport avec les cinq objectifs du New Deal et les 17 Objectifs de Développement Durable.

Figure n°1 : Tableau de bord du PNSD par rapport au New Deal

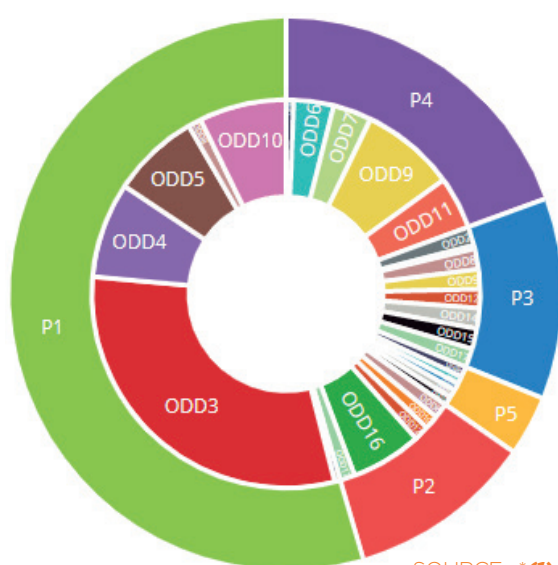


SOURCE : * (7)

La PGAI est maintenant en mesure de suivre l'alignement des projets/programmes financés par les PTFs aux priorités nationales consignées dans le Plan National

Stratégique de Développement (PNSD) validé en décembre 2019 axé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Figure n°2 :Tableau de bord du PNSD par rapport aux ODDs



SOURCE : ⁽¹⁾

Cependant, pour créer les conditions optimales de rationalisation de l'utilisation de l'aide extérieure à mobiliser, le Gouvernement a décidé d'exercer son leadership dans la gestion, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide. Concrètement, il s'est agi pour le Gouvernement, de renforcer les mécanismes nationaux de coordination de l'aide et de définir les politiques nécessaires pour assurer au pays une aide efficace au service du développement.

Dans l'optique d'une redynamisation et pérennisation de la PGAI, Development Gateway a effectué une mission d'évaluation de l'existant pour avoir une meilleure appréciation des enjeux actuels ainsi qu'une meilleure compréhension des défis et des solutions idoines pour améliorer le processus PGA dans la durée. La mission à Kinshasa s'est déroulée du 17 au 21 février 2020 et a porté sur les points ci-après:

• Le processus actuel de collecte, de saisie et de validation des données ainsi que les difficultés y afférentes;

- La qualité des rapports et des autres produits PGA le cas échéant;
- L'infrastructure informatique et technique;
- L'implication des sectoriels et des partenaires dans le processus PGAI;
- Les difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'outil;
- Les besoins réels de l'équipe PGAI (formation, renforcement de capacités, etc.)
- Le contexte actuel de partage des informations sur l'assistance publique au développement.

Plan National Stratégique du Développement (PNSD) 2 368 292 502,23 USD (en unités)

● P1: Valorisation du capital humain, développement social et culturel	1 290 682 822,42
● P4: Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructure	459 683 537,84
● P3: Consolidation économique, diversification et transformation de l'économie	278 131 883,68
● P2: Renforcement de la bonne gouvernance, restauration l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix	256 353 126,77
● P5: Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre	83 441 131,52

Objectifs du Développement Durable

2 368 292 077,43 USD (en unités)

● ODD3 : Objectif 03 : DONner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien être	721 025 139,95
● ODD9 : Objectif 03 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation	225 185 582,68
● ODD10 : Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays en leur sein	199 697 530,87
● ODD4 : Objectif 04 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans de bonne condition	188 572 656,69
● ODD5 : Objectif 05 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toute les femmes et les filles	171 893 123,88
● ODD2 : Objectif 02 : Éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	139 377 798,44
● ODD13 : Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	103 708 088,12
● ODD8 : Objectif 08 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	96 160 801,20
● ODD6 : Objectif 06 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	93 117 733,89
● ODD7 : Objectif 07 : Garantir l'accès à des services énergétiques fiables, durables et moderne a un coût abordable	75 943 608,60
● ODD12 : Objectif 12 : Installer des modes de consommation et de production soutenables	66 709 036,02
● ODD17 : Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat	66 709 036,02
● ODD14 : Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière souteblae les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	56 977 720,62
● ODD15 : Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, etc	56 977 720,62
● Non définis	54 443 646,07

La mission s'est déroulée sous forme d'entretiens avec les ministères sectoriels et les partenaires au développement. Des séances de travail plus approfondies ont été organisées avec l'équipe de la PGAI notamment pour recenser les erreurs relevées sur le fonctionnement du progiciel PGA ainsi que les besoins.

La mission d'évaluation a permis à l'équipe de Development Gateway d'évaluer l'utilisation actuelle des données PGAI dans le secteur de l'assistance au développement d'une part et de mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les différentes parties prenantes et qui ont mené à un besoin de redynamisation du processus PGAI dans son ensemble d'autre part.

L'équipe de Development Gateway a relevé un point très positif : les parties prenantes ont été toutes convergées vers un besoin similaire, celui d'avoir des données exhaustives, fiables et actualisées dans la PGAI. Leurs demandes s'étaient étendues à d'autres types d'informations qui leur sont utiles telles que : la contribution de l'Etat dans certains projets et les montants dépensés effectivement sur le terrain pour avoir une vue précise sur les financements alloués aux projets de développement.

A l'issue des travaux de redynamisation, les nouvelles fonctionnalités ont été rendues disponibles au niveau du Portail Public notamment les outils visuels, la géolocalisation des projets/programmes (SIG) , les Tableaux de Bord et de Suivi de PNSD par rapport au New Deal et aux ODDs ; les couches pour illustrer certains indicateurs tels que : le taux de desserte en eau potable, le taux de scolarité, etc. Ces modules ne prennent en compte que les données des projets validés. D'où l'importance de cette étape dans le processus PGAI pour la mise à disposition d'informations fiables et actuelles au public. L'outil PGAI permet de mieux comprendre

l'allocation des financements extérieurs entre les différents piliers, les priorités et les stratégies sectorielles du PNSD ainsi que la répartition des fonds par localisation géographique et sectorielle. Il apparaît ainsi stratégique de profiter de l'opportunité offerte par le PNSD pour améliorer la coordination entre les agences gouvernementales et les PTFs, dans la mesure où les différents projets et programmes de développement doivent s'y aligner.

1.1. Utilisation de données de la Pgai

Les Ministères sectoriels et les provinciaux utilisent régulièrement les données de la PGAI pour élaborer et faire les revues de leurs stratégies de développement. Ces données sont également utilisées par le Gouvernement central pour élaborer la Loi des Finances défendue au Parlement. Les demandes d'informations sont adressées à l'équipe PGAI, qui les compile et répond soit par courriel, soit en format papier.

Hormis les missions organisées par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International(FMI) et quelques consultants internationaux, très peu de Partenaires Techniques et Financiers utilisent les données du système et, certains sont surpris d'apprendre que les données sur tous les appuis de partenaires sont postées sur le site de la PGAI et accessibles à partir de son Portail Public.

Enfin, les partenaires au développement et les Ministères sectoriels ont révélé l'absence d'un mécanisme formel de partage des données et d'échanges entre les différents acteurs du secteur sous forme de Groupes Thématiques et Sectoriels(GTS). L'équipe PGAI lie la non-exhaustivité des données à : (i) l'absence d'un cadre formel de concertation entre le gouvernement et les PTFs , (ii) la mobilité des points focaux de PTF et (iii) la transmission tardive de données par ces derniers.

Sur la demande du Ministère du Budget, les données prévisionnelles sont formulées par le Ministre du Plan par une lettre aux partenaires une fois l'an, lors de l'élaboration du budget annuel.

Quant aux réalisations/décaissements, l'équipe de la PGAI contacte les points focaux désignés par les bailleurs qui, malheureusement, répondent suivant leur disponibilité.

Ces informations nous sont envoyées par courriel sous format Excel. En cas d'incohérences, les gestionnaires de portefeuille remontent l'information à l'Administrateur Technique qui est chargé de prendre contact avec le(s) partenaire(s) pour des corrections éventuelles. Une fois les informations saisies dans la plateforme, l'Administrateur Technique est responsable de la validation des projets mis à jour.

Les requêtes des Ministères sectoriels suivent le même processus: l'Administrateur Technique centralise les différentes

requêtes et leurs réponses qui sont envoyées soit par courriel, soit déposées physiquement notamment pour les structures qui peinent à accéder à l'Internet.

1.2. Perspectives d'avenir

En termes des perspectives, le Ministère du Plan, à travers la plateforme, entend :

- Etendre l'utilisation de la PGAI dans toutes les provinces du pays, au niveau de chaque Ministère sectoriel et de deux chambres du Parlement ;
- Renforcer les capacités des Agents et les techniciens de la PGAI pour être à mesure d'obtenir le code source et le bien gérer ;
- Créer les interfaces entre la PGAI et la base des données de la Direction Générale de Gestion de la Dette du Ministère des Finances et la Chaîne de la Dépense.



Séance de validation technique des données.

II. ANALYSE DES APPUIS DE PARTENAIRES SUIVANT LA NOMENCLATURE NATIONALE 2018-2019

Il ressort de nos analyses que la prévisibilité de l'aide constitue encore un problème dans le calendrier des bailleurs mais également au niveau des conditionnalités qui tendent à remettre en question le volume de l'aide, sa qualité ainsi que sa prise en compte dans le plan de développement.

Ce constat démontre à suffisance que les donateurs ne révèlent pas toujours dans le délai leurs plans de dépenses.

En effet, c'est aux partenaires au développement de préciser leurs plans futurs, pour donner une vue d'ensemble des apports d'aide qui puissent aider à

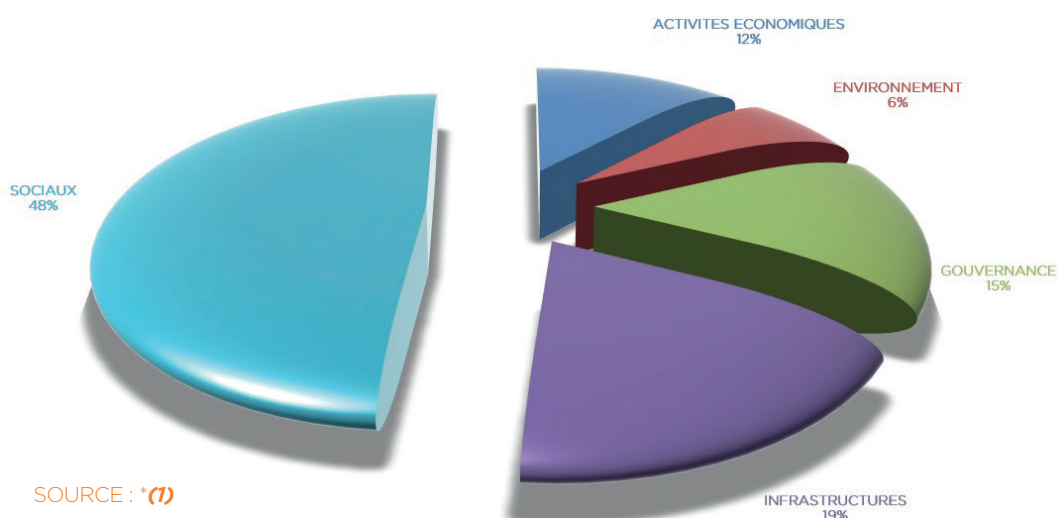
recenser les déficits de ressources et les possibilités d'accroissement de l'aide dans les différents domaines d'intervention.

Globalement, les engagements effectifs souscrits par les Partenaires au Développement en 2018-2019 se sont chiffrés à USD 1.952,14 millions en 2019 contre USD 1.655,18 millions en 2018, soit en augmentation de 18% par rapport à l'année 2018.

Le niveau des décaissements par rapport aux engagements effectifs a été de 70% (1.368,92 millions USD) en 2019 contre 60,4% (999,37 millions) en 2018, soit en augmentation de 9,7% entre les deux années.

II.1. Répartition de l'aide par secteur

Figure n°3 : Répartition de l'aide par secteur



La répartition des décaissements de l'aide publique au développement par secteur national renseigne que la moitié des interventions a été allouée aux secteurs « **Sociaux** » avec 48,0% du montant total, suivis des secteurs « **Infrastructures** » et « **Activités économiques** » avec

respectivement 19,0% et 12,0%.

Les deux secteurs « **Gouvernance** » et « **Environnement** » ont, quant à eux, laissé entrevoir respectivement des décaissements d'aide de 15,0% et 6,0% de l'enveloppe globale.

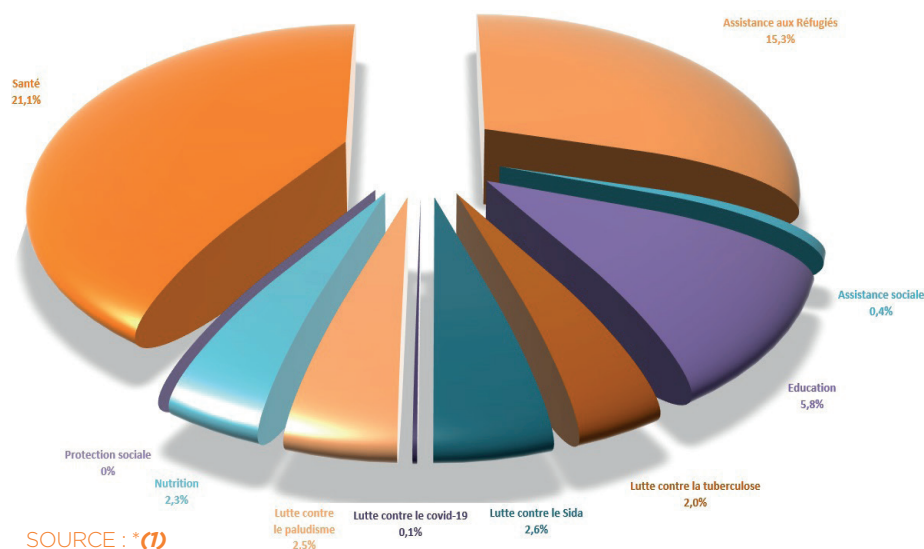
II.2. Répartition de l'aide par sous-secteurs nationaux

2.1. Sociaux

L'importance accordée à ce secteur se justifie par le fait que le volume d'aide au développement allouée au secteur « **Sociaux** » a atteint 48% de décaissement.

Il est important de mentionner que ce secteur couvre plus de neuf sous-secteurs comme indiqués dans la figure n°4.

Figure n°4 : Répartition de l'aide dans le secteur « Sociaux »



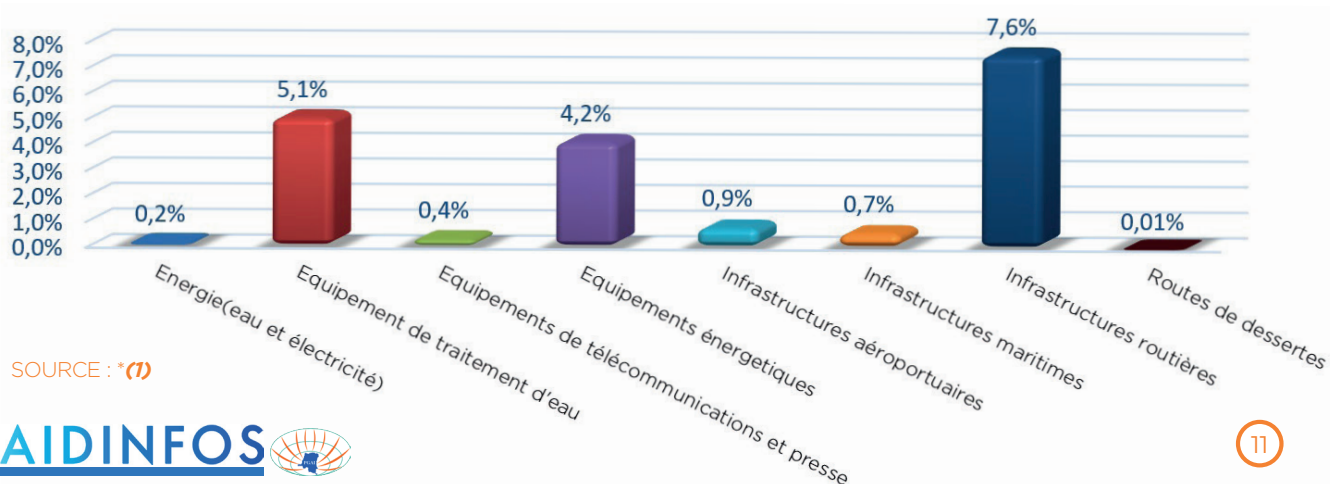
L'évaluation de l'aide au développement montre que 21,1% du financement de bailleurs de fonds a été orienté dans le système de **Santé**. L'éclatement de ce dernier renseigne, que la **Lutte contre le Sida** a bénéficié de 2,6% contre 2,5% pour le **Paludisme**. La **Lutte contre la tuberculose** et le **Covid-19** ont reçu respectivement 2,0% et 0,1 %. Par ailleurs, on note également que l'**Assistance aux réfugiés** et l'**Education** ont obtenu 15,3% et 5,8% contre 2,3% pour la **Nutrition**. L'**Assistance sociale** et la

Protection sociale avec une contribution de 0,4%.

2.2. Infrastructures

Le secteur « **Infrastructures** » a bénéficié des appuis importants de la part des partenaires au développement au cours des années sous-études, soit 19% du montant total. Ce montant se fragmente comme indiqué dans la figure n°5.

Figure n°5 : Répartition de l'aide dans le secteur Infrastructures



Les **Infrastructures routières, aéroportuaires et maritimes** ont bénéficié de plus de 9,1% de l'APD mobilisée.

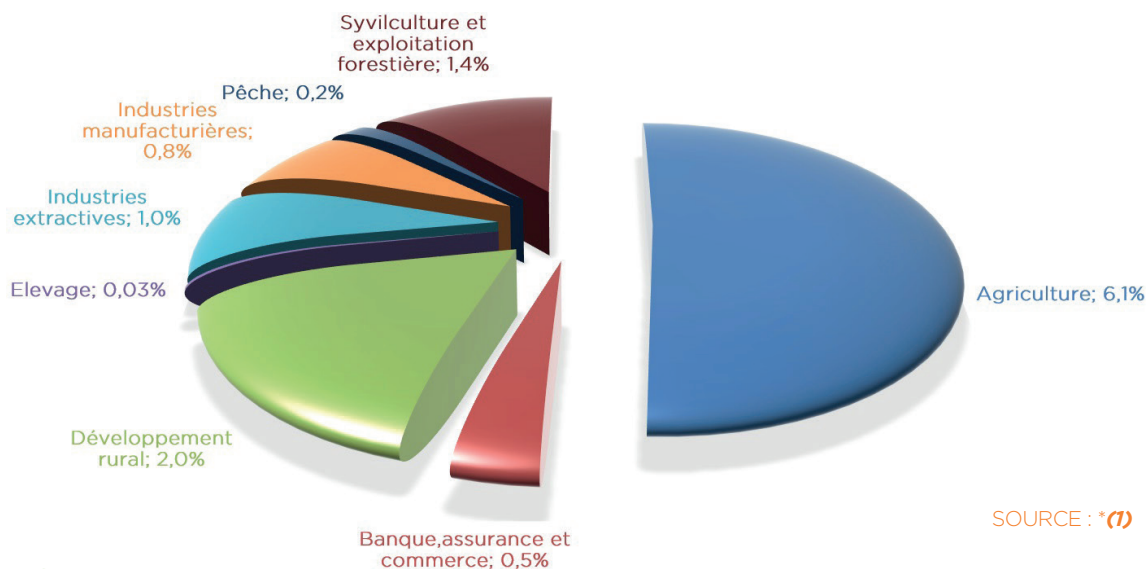
Les interventions des bailleurs révèlent aussi que sur les 9,8% de l'enveloppe globale restante, les **Equipements de traitement d'eau**, les **Equipements énergétiques** et les **Equipements de télécommunications et presse** couvrent 9,8% contre 0,01 % accordé aux **Routes de desserte et Energie (eau et électricité)**.

2.3. Activités économiques

L'aide octroyée au secteur « **Activités économiques** » représente 12% de l'enveloppe globale.

L'analyse par sous-secteurs montre que les partenaires au développement de la RDC ont consenti beaucoup d'efforts à l'**Agriculture** avec un niveau de décaissement de 6,1% de l'enveloppe, soit une proportion supérieure à celui de **Développement rural** de 2,0%, ainsi que la **Sylviculture et exploitation forestière** à 1,4%. Les **Industries manufacturières et extractives** ont bénéficié de 1,8% contre 0,23% pour la **Pêche et l'Elevage** et la **Banque, assurance et commerce** a obtenu 0,5 %.

Figure n°6 : Répartition de l'aide dans le secteur Activités économiques

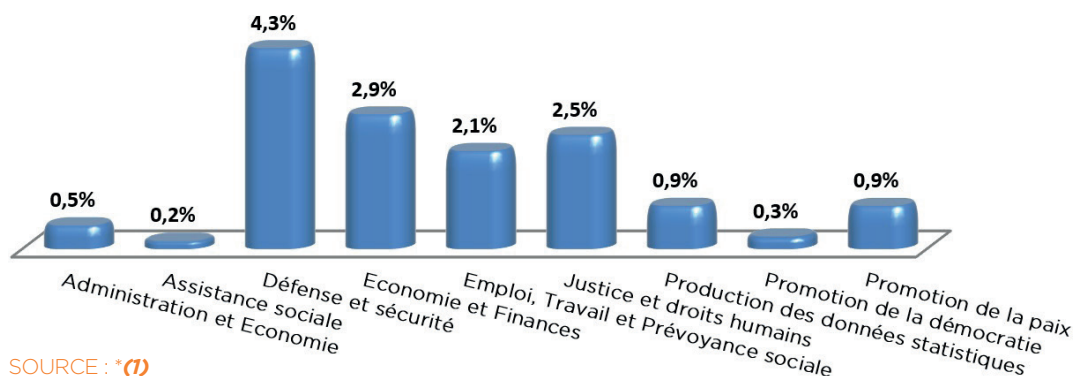


2.4. Gouvernance

Le secteur « **Gouvernance** » (Politiques publiques et gestion administrative, Gestion des finances publiques, Décentralisation et soutien aux administrations infranationales,

etc...) a bénéficié des appuis ponctuels de bailleurs de fonds équivalents à 15% du montant total en termes d'encaisses.

Figure n°7 : Répartition de l'aide dans le secteur Gouvernance



L'éclatement de ce montant dégage une concentration des appuis vers les sous-domaines **Défense et sécurité ; Economie et finances ; Justice et droits humains et Emplois, Travail et Prévoyance sociale** évaluée à plus de la moitié du financement, soit 11,8% du montant total.

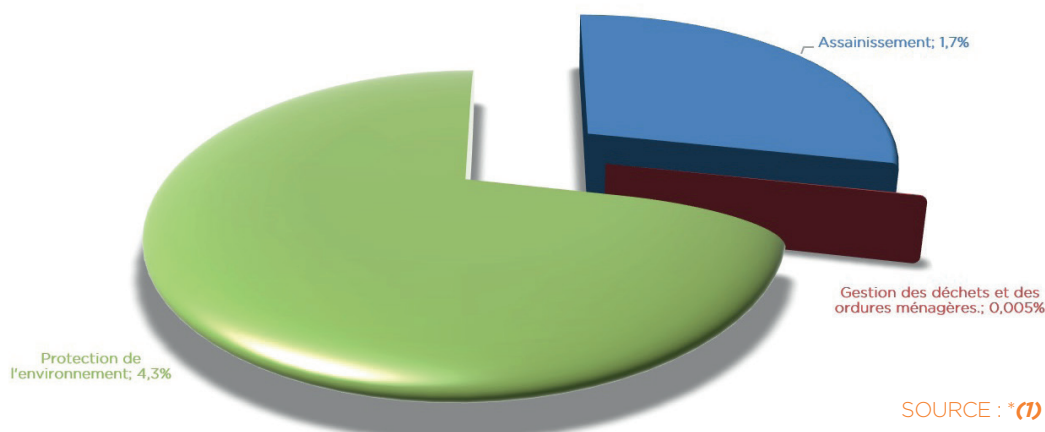
Leurs interventions ont été ensuite portées à la **Production des données statistiques** et **Promotion de la paix** à hauteur de 0,9 % chacun. La **Promotion de la démocratie** 0,3 %, l'**Assistance sociale** ainsi que l'**Administration et économie** prises ensemble représentent 0,7 %.

2.5. Environnement

Pour limiter et/ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur l'« **Environnement** », les Partenaires Techniques Financiers ont financé les projets et programmes de ce secteur à hauteur de 6% pour la période 2018-2019.

La **Protection de l'environnement** représente une part plus importante, soit 89% du montant alloué au secteur, représentant 4,3% de l'enveloppe globale contre 1,7 % pour l'**Assainissement** et pour la **Gestion des déchets et des ordures ménagères** 0,005 %.

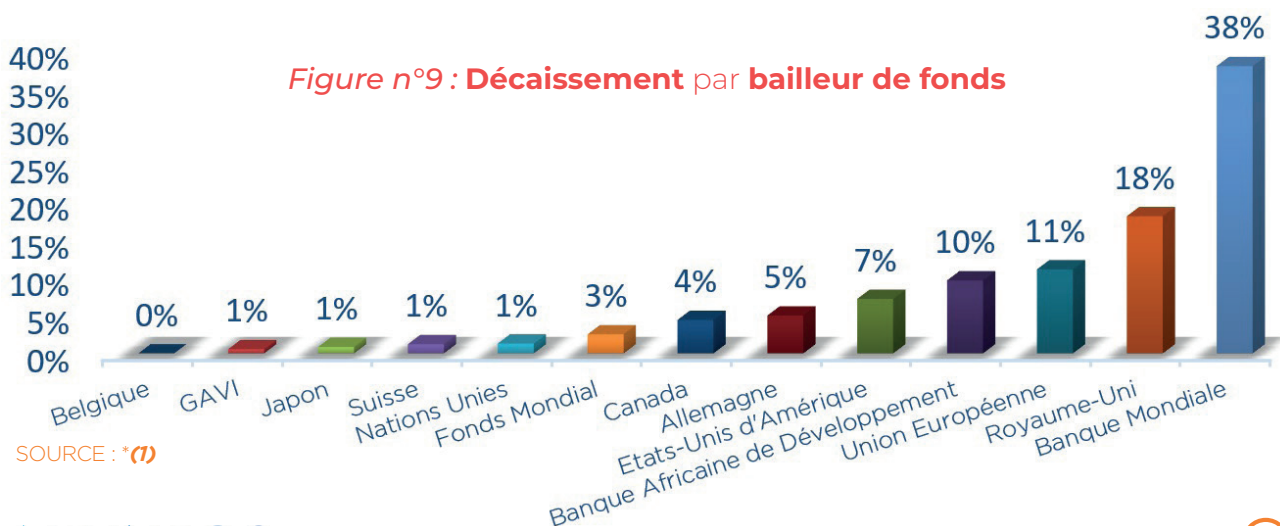
Figure n°8 : Répartition de l'aide dans le secteur Environnement



II.3. Décaissement par Bailleur de fonds de 2018-2019

Le groupe des bailleurs de fonds constitué de la Banque Mondiale (BM), du Royaume-Uni (RU), de l'Union Européenne (UE), de la Banque Africaine de Développement (BAD), des Etats Unis d'Amérique (USA)

et de l'Allemagne ont apporté 83,1% de financement en faveur des projets/programmes de la RDC au cours de la période sous-études. Les neuf autres bailleurs ont contribué à hauteur de 16,9%.



II.4. Les principaux bailleurs de fonds et secteurs d'activités

Bien que l'analyse montre que la BM est comptée parmi les six premiers contributeurs de l'aide publique au développement en RDC, elle est également classée en première position avec 38,0% du montant global.

Le pétitement de ce ratio renseigne que les 15% du montant ont été orientés dans les domaines **Sociaux** avec un accent particulier dans la **Santé en général** (10,3%), l'**Education** (4,3%) et l'**Assistance sociale** 0,4 %.

En plus du social, les appuis de la BM dans les **Infrastructures** ont atteint 8,7% du montant total. La répartition par sous-secteur indique que les **Infrastructures routières** et les **Infrastructures aéroportuaires** ont bénéficié de 4,2%.

Les 4,4% restants ont été répartis entre les **Equipements de traitement d'eau** 2,6% contre 1,5% pour les **Equipements énergétiques** et 0,3 % pour les **Equipements de télécommunications**.

De même, la contribution de la BM en faveur des **Activités Economiques** (5,1%), renseigne que la grande partie de son financement a été affectée à l'**Agriculture**, soit 3,9%, suivi de la **Sylviculture et de l'exploitation forestière** qui ont reçu 0,7 %. Les domaines des **Industries extractives et manufacturières** recouvrent 0,6 %, soit respectivement 0,4 et 0,2 %.

L'aide de la BM allouée à la **Gouvernance** représente 7,4%, dont plus de la moitié du financement a été attribué aux domaines **Défense et sécurité** (2,8%) et **Economie et finances** (1,9%) contre 1 % pour la **Justice et Droits Humains et l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale** et la **Production des données statistiques** (1,6%) soit respectivement 0,9% et 0,7 %.

En matière d'**Environnement**, les 100% du financement de la BM ont été alloués dans l'**Assainissement** 1,1% et dans la **Protection de l'environnement** 0,6 %.

Pour ce qui est de la contribution du Royaume-Uni, elle a été beaucoup plus orientée dans le secteur **Sociaux** (13,6%) spécialement dans le domaine d'**Assistance aux réfugiés** (8,9%) ; de la **Santé** (2,1%) et de la **Nutrition** (1,2%). Quant à l'**Education**, son appui a été de 0,9 % et 0,4 % pour la **Lutte contre le paludisme** contre 0,2 % pour la **Lutte contre la tuberculose**.

Le secteur de la **Gouvernance** a bénéficié 2,1% du financement, dont l'orientation a plus contribué dans les secteurs de l'**Emploi, Travail et Prévoyance sociale** (0,8 %) ; la **Défense et sécurité** (0,6%) ; **Promotion de la paix** (0,4%) et **Justice et Droits humains** 0,2%.

L'**Administration et Economie**, la **Promotion de la démocratie** ont reçu 0,1 % en raison respectivement de 0,1% et 0,03 %.

Dans la même logique, sur le 1,1% de financement de l'**Environnement**, l'analyse montre que les deux secteurs la **Protection de l'environnement et l'Assainissement** ont bénéficié respectivement de 0,6 et 0,5%.

Le recours au secteur **Activités Economiques** avec 0,3 % va aussi dans le sens d'appuyer les **Industries manufacturières et extractives** à l'ordre de 0,23 % contre 0,1 % affecté à la **Banque, assurance et commerce**.

En rapport avec l'appui de l'Union Européenne, il a été destiné dans le domaine **Sociaux** avec une contribution de (11,1%) du montant global.

L'analyse détaillée à ce niveau renseigne que la **Santé** en général à elle seule absorbe près de 3,5% contre 0,5 % pour la **Nutrition** tandis que la **Lutte contre la tuberculose**, la **Lutte contre la Paludisme**

et la **Lutte contre le Sida** couvrent 0,14 % en raison de 0,1% ; 0,1% et 0,01%. L'**Assistance aux réfugiés** ; l'**Education et Assistance sociale** pris ensemble totalisent 0,12 %. Par rapport au secteur **Activités économiques**, les appuis ont été de 2,4% du montant total.

les **Industries extractives** qui bouclent avec 0,02 %. Quant à la **Gouvernance** avec 2,0% d'aide répartie dans les six sous-secteurs d'activités : la **Justice et droits humains** (0,6 %) ; la **Promotion de la paix** (0,5 %) ; la **Défense et sécurité** et l'**Economie et Finances** 0,4 % chacun tandis que l'**Administration et Economie** bénéficie 0,1 % et l'**Emploi, Travail et Prévoyance sociale** avec 0,01 %.

En matière d'**Infrastructures** (1,4%), l'UE s'est beaucoup focalisée à financer les Infrastructures maritimes à hauteur de 0,7 % du montant global contre 0,6 % pour les Infrastructures routières.

Il sied de noter également que les Equipements de traitement d'eau, les Equipements de télécommunications et presse, Routes de dessertes, les Equipements énergétiques et Energie (eau et électricité) pris ensemble totalisent 0,1 %.

Le secteur de **l'Environnement** a bénéficié plus de 1,0% dont la Protection de l'environnement absorbe près de 1% du financement contre 0, 1 % pour l'Assainissement et 0,005 % pour la Gestion des déchets et des ordures ménagères.

Les interventions de la BAD durant la période sous étude, valent 9,7% d'aide publique au développement et se sont focalisées dans 4 sur 5 secteurs nationaux à savoir : Infrastructures, Activités économiques, Gouvernance et Sociaux.

La ventilation des financements révèle que les infrastructures ont bénéficié de 5,9% équivalent à un poids de l'enveloppe globale pour financer les projets d'Infrastructures routières à hauteur de 3,4% et 2,3% pour les

Au niveau des composantes de ce secteur, il ressort que l'**Agriculture** a été plus financée que d'autres domaines soit 1,9%, suivie de la **Sylviculture et l'exploitation forestière** avec 0,4 % et le **Développement rural** 0,04 %; 0,03 % chacun pour la **Pêche et l'Elevage** et la **Banque, assurance et commerce** et Equipements énergétiques. Par contre, les Infrastructures aéroportuaires et l'Energie (eau et électricité) représentent à chacun 0,1 %.

Le financement en faveur des **Activités économiques** représente 2,5% du montant total et il se dégage un taux de décaissement de 1,7% affecté au Développement rural contre 0,3 % pour l'Industries manufacturières et 0,2 % pour la Sylviculture et l'exploitation forestière. La Pêche et l'Agriculture ont reçu que 0,1 % chacun sur l'ensemble de financement contre 0,01 % en faveur de la Banque, assurance et commerce.

Les Appuis de la BAD dans la **Gouvernance** ont atteint 1,2% du montant total. Le percement par rapport aux différents domaines indique que l'Economie et Finances contribue à 0,6 % contre 0,4 % pour l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale tandis que la Production des données statistiques couvre 0,2 %.

On note également que le secteur **Sociaux** a bénéficié de 0,04 % et tout le financement a été affecté à la Santé en général.

Le 7,2% se rapportant au financement des USA au titre d'appui d'aide publique au développement a été orienté principalement dans le secteur Sociaux.

L'analyse des affectations de ce montant montre que la Santé en général a plus bénéficié de ce montant que d'autres secteurs d'activités, soit 3,2%.

En effet, les 3,9% du financement ont servi en raison de 2,0% pour la Lutte contre le Paludisme ; 1,3% pour la Lutte contre le VIH/Sida ; 0,5% pour la Lutte contre la

Tuberculose et 0,2% pour la Nutrition.

Quant à l'Allemagne, sa contribution a été de l'ordre de 5% de l'enveloppe globale.

L'analyse des données indique que ses interventions ont été plus affectées aux principaux secteurs à savoir : les Infrastructures et l'Environnement représentant un niveau de décaissement de 3,8% contre un faible appui dans les secteurs Activités économiques, Gouvernance et Sociaux respectivement de 0,8 ; 0,3 et 0,1 %.

L'éclatement par rapport aux sous-secteurs d'Infrastructures renseigne que les Equipements de traitement d'eau ont

absorbé 1,4% du montant contre 0,4 % pour les Equipements énergétiques et 0,1 % en faveur de l'Energie (eau et électricité).

Dans le secteur de l'Environnement, le 1,9% d'aide a été alloué à la Protection de l'environnement.

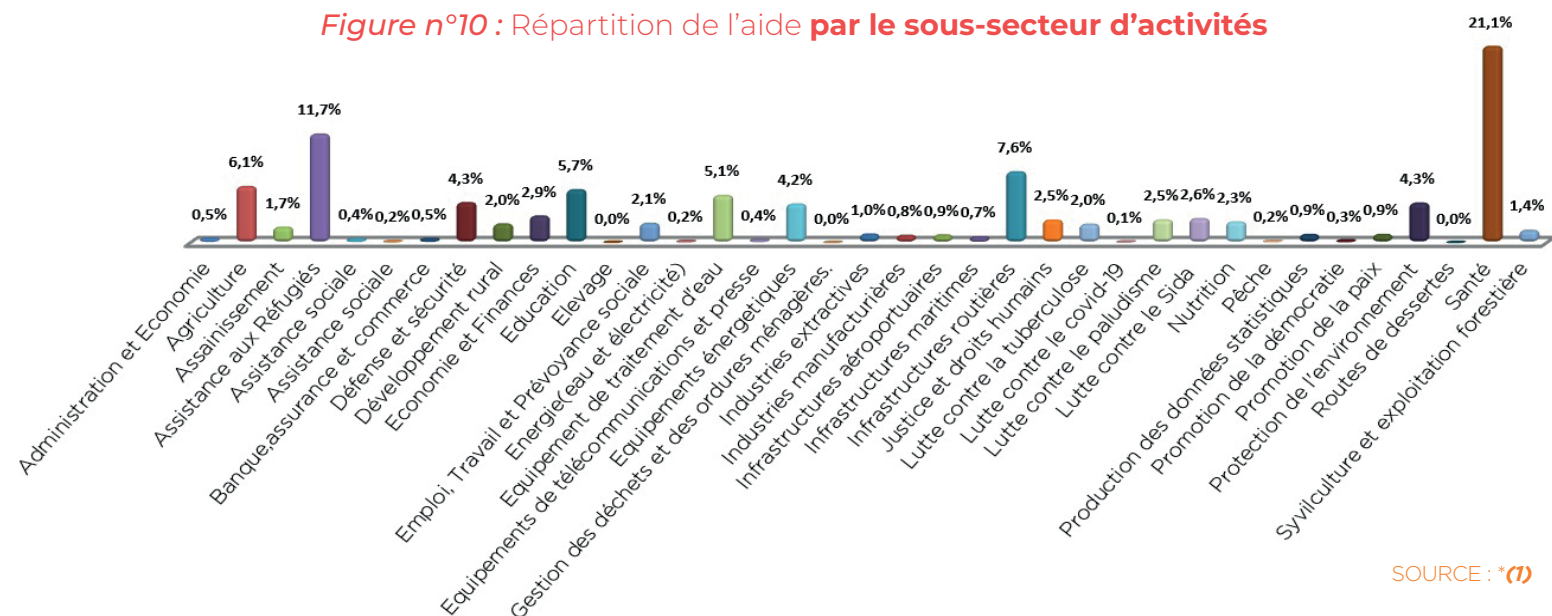
L'aide au développement allouée aux Activités économiques représente 0,8 %. Il sied de signaler que les Industries extractives ont absorbé 0,5 % contre 0,3 % pour la Banque, assurance et commerce et 0,05 % pour le Sylviculture et exploitation forestière. L'aide apportée au secteur de la Gouvernance (0,3%) a servi à financer la Défense et sécurité de 0,2 % contre 0,1 % pour la Justice et droits humains.

II.5. Répartition de l'aide par sous- secteur d'activités

L'aide par secteur d'activités indique que 52,2% de financement de partenaires au développement a été affecté aux sous-secteurs Santé général ; Assistance

aux Réfugiés ; Infrastructures routières; Agriculture et Education et le 41,8% a été ventilé dans les secteurs d'activités restantes.

Figure n°10 : Répartition de l'aide par le sous-secteur d'activités



SOURCE : *(7)

II.6. Les six principaux contributeurs par province

Sur les 13 partenaires ayant fourni les données à la PGAI sur leurs interventions, 6 ont contribué à 89% du montant total à savoir : la BM (38%), RU (18%), UE 11%, BAD (10%), USA (7%) et Allemagne (5%).

La répartition géographique de l'aide publique au développement au cours

de l'exercice projeté fait ressortir que les bailleurs interviennent dans plusieurs provinces par manque de critères globale commune à tous les bailleurs dans le choix de provinces. Ce problème sera résolu lorsqu'il sera mis en œuvre le (i) Cadre programmatique (ii) la Cartographie de projets dans l'ensemble du pays et

(iii) le cadre de coordination pays (Cadre d'Orientation et Coordination de l'aide (CCOAD)).

Il ressort de l'analyse, que la BM est intervenue dans les 26 provinces à hauteur de 5,1% du montant total exceptée la rubrique dite « **National** ».

Dans cette rubrique on y trouve les financements des projets et programmes qui couvrent tout le territoire national, sans en répartir le montant alloué à chaque province faute de clé de répartition établie au niveau des fichiers sources des donateurs.

L'analyse des financements de la Banque Mondiale atteste qu'elle est plus présente dans 7 provinces avec près de 55,6%. Il s'agit notamment de: la Ville province de Kinshasa (11,7%), le Nord-Kivu (9,4%), le Kongo Central (8%), le Maniema (7,8%), le Sud-Kivu (7,3%), le Haut-Katanga (5,8%) et l'Equateur (5,6%). Au reste, dans les 19 autres provinces, elle a apporté 44,4%.

Il se dégage de ce montant que 5 provinces ont bénéficié de 16,7% à savoir: le Tanganyika, le Sud-Ubangi, la Tshuapa et le Nord-Ubangi avec respectivement 3,6% ; 3,4% ; 3,3 % ; 3,3 % et 3,1%. Les 15 autres provinces se partagent le 27,7%.

Le Royaume-Uni n'est intervenu que dans 11 provinces. L'analyse faite souligne que 81,8% de ses appuis ont été orientés dans des projets et programmes à caractère National contre 8,6% pour les Nord et Sud-Kivu, suivi de Kasai 2,4 et la Tshopo 2,0%. Les 5,2% restants de son financement ont été dirigés vers les 7 autres provinces restantes.

L'aide publique de l'Union Européenne a couvert toutes les provinces du pays, outre, la rubrique National qui englobe 35,6% contre 0,7% pour l'Administration Centrale.

Le reste des fonds décaissés par province indique que le Nord-Kivu reçoit 7,8%, l'Ituri 6,2% ; le Haut-Uèle et la Ville province de Kinshasa 5,8% chacune; le Kasai Oriental

5,5% ; la Lomami 5,2% ; le Kongo central 4,8% ; le Kasai 3,9% ; le Kwango 3,5% totalisent 48,5%. Le 15,9% restant est canalisé vers les 17 autres provinces.

Sur les 9,7% de l'enveloppe de l'aide apportée par la Banque Africaine de Développement 9 sur 26 provinces ont bénéficié de 71,7% du financement des projets et programmes avec le Kasai en tête qui a absorbé 30,7% ; le Kasai Oriental et Kasai Central avec 7,7% chacune ainsi que la Ville province de Kinshasa avec 7,0% ; le Kongo central et le Nord-Kivu 4,4% chacune ; la Tshopo et la Lomami couvrent respectivement 3,1% et 3,0%. Les 17 provinces prises ensemble ont reçu 16,3%.

L'aide publique au développement des Etats Unis d'Amérique a été localisée dans 19 provinces dont la quote-part la plus importante est allouée dans le Lualaba suivi du Haut-Katanga et le Sud-Kivu totalisant ainsi 36,5%, soit respectivement 13,9% ; 11,9% et 10,7%.

Ensuite, viennent les provinces de Lomami 7,7%; du Kasai-Oriental 7,2% ; du Kasai Central et de Sankuru 7,1% chacune ainsi la Ville province de Kinshasa avec 7,0%. Sur le 27,4% du financement, les trois provinces ci-après : Tanganyika ; Haut-Lomami et Nord-Kivu encaissent 18% et 9,4% et ont servi à appuyer les 7 autres provinces.

A ce qui concerne l'Allemagne, elle a apporté une enveloppe équivalente à 5,0% du montant total affecté dans 23 sur 26 provinces du pays.

Les données analysées indiquent que la majeure partie de son financement est orientée dans les 5 sur 23 provinces à savoir : Sud-Kivu avec 15,0%, Kwilu 10,3%, Ville province de Kinshasa 8,9%, Kongo central 7,3% et Maniema 6,1%.

En outre, les projets et programmes à caractère national couvrent 21,6% contre 30,8% pour les 18 provinces restantes.

II.7. Répartition de l'aide selon les zones géographiques

Au regard des données tirées dans la PGAI, l'analyse révèle que l'aide est canalisée vers le bloc des provinces de l'Est suivi de l'ouest et du Centre du pays.

Un recadrage dans l'allocation géographique de l'aide serait vivement recommandé par le Gouvernement afin d'établir un réel équilibre provincial en matière de besoins.

Les provinces de l'Est du pays ont obtenu 30,1% du montant total de l'aide financée par les donateurs couvrant ainsi 400 projets.

Par rapport au nombre de projets, le Nord, Sud-Kivu et le Maniema ont bénéficié de 191 projets contre 170 projets pour le Haut-Katanga, le Lualaba, le Tanganyika, l'Ituri et la Tshopo et 50 projets pour le Haut et Bas-Uélé.

L'enveloppe globale en termes d'appui aux provinces de l'Ouest du pays a été de 26,2% couvrant ainsi 260 projets répartis dans 10 provinces ci-après : Equateur 2,4%, Ville province de Kinshasa 7,9%, Kongo-Central 4,6%, Kwango 1,7% ; Kwilu 2,5 % Mongala 1,3% Nord et Sud-Ubangi 1,5% chacune et Mai-Ndombe 1,2%.

Les provinces du centre ont bénéficié de 13,3% du financement des bailleurs et

cela a permis l'exécution des 185 projets.

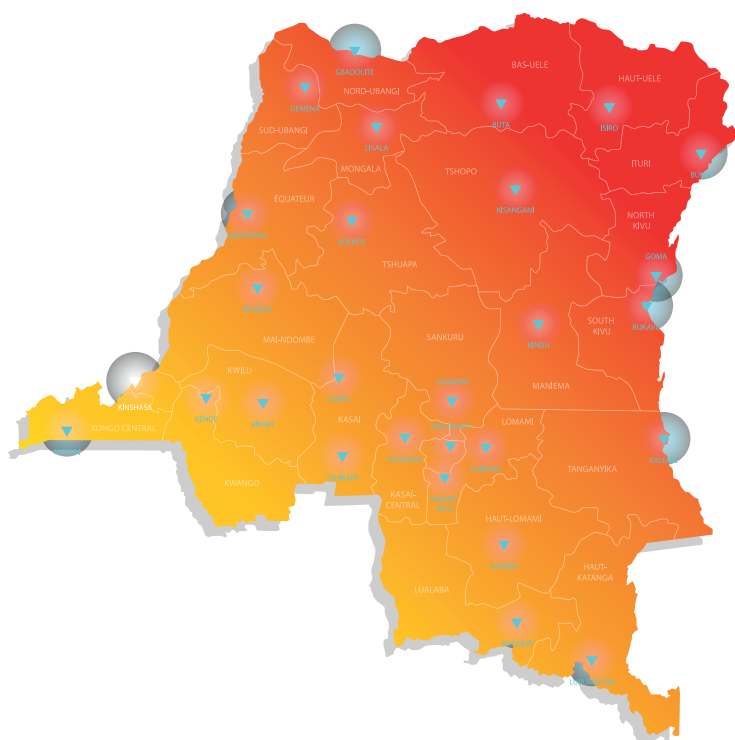
Il sied de souligner que le Kasai, le Kasai-Central et Oriental ont couvert 9% du montant avec 104 projets, contre 4,3% et 85 projets/programmes pour les provinces de Lomami, de Haut-lomami et le Sankuru.

Les interventions ponctuelles des Partenaires au développement en faveur des projets /programmes à caractère national ont atteint 30,2% pour 193 projets/programmes contre 0,2 % pour 1 seul projet exécuté au niveau central/Administration Centrale.

L'analyse prouve que la concentration de l'aide dans certaines zones géographiques au détriment des autres, posant ainsi la problématique de l'existence des provinces dites orphelines de l'aide.

Ce constat servira d'instrument dans la coordination des interventions de PTF par le Gouvernement en vue d'identifier le gap à rechercher et en même temps d'orienter les PTF à ne pas disperser les efforts.

La finalité est que la part réelle de l'aide par province puisse être analysée pour que la gestion de l'aide serve réellement à la prise de décision pour une meilleure coordination.



III. ALIGNEMENT DES APPUIS DES BAILLEURS DE 2018 À 2019 AUX PRIORITÉS NATIONALES DU PNSD

Dans le document du **Plan National Stratégique de Développement (PNSD)**, les 5 piliers définis, les priorités et les stratégies sectorielles ont été rhumées sur les **5 PSG** du **New Deal** et les **17 ODD**.

En attendant la mise en œuvre du **Programme d'Investissement Public (PIP)**, le cadre référentiel où seront déclinés toutes les activités et le financement (Interne et Externe) nécessaire à la réalisation du Plan de développement.

L'équipe technique de la PGAI a pris l'initiative de mettre en correspondance les secteurs retenus dans le Plan de Développement avec les projets et programmes financés par les donateurs. C'est après avoir paramétré l'outil à cette fin que, nous avons obtenu les données qui ont fait l'objet de nos analyses.

L'orientation de l'aide par priorité nationale vise une stratégie globale pour un développement intégral et équilibré des interventions du Gouvernement et de ses partenaires au développement dans les cinq piliers du Plan National Stratégique de

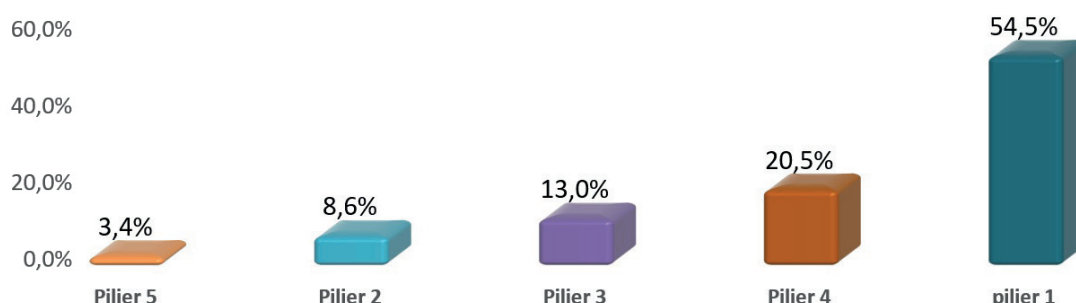
Développement(PNSD).

L'analyse de données tirées de la PGAI renseigne que la proportion importante de l'aide publique au développement dont a bénéficié le pays en matière de prévision reste hors plan et hors budget. Ce qui traduit un manque de cadrage avec les priorités nationales planifiées et les systèmes du Gouvernement.

En effet, entre 2018 et 2019, les prévisions effectives de l'aide au développement, liées aux cinq piliers du PNSD se sont chiffrées à USD 3 607 316 340,31, soit une moyenne annuelle de USD 1 803 658 170,16. Par contre, les apports totaux d'aide au développement sont passés de USD 999,374 millions en 2018 à 1,369 millions en 2019, soit une augmentation de USD 369,779 millions par rapport à 2018.

Le niveau de décaissement est de 65,7%, représentant une enveloppe globale de USD 2 368 292 502,17 répartis aux cinq piliers du PNSD.

Figure n°11 : Répartition de l'aide par Pilier du PNSD



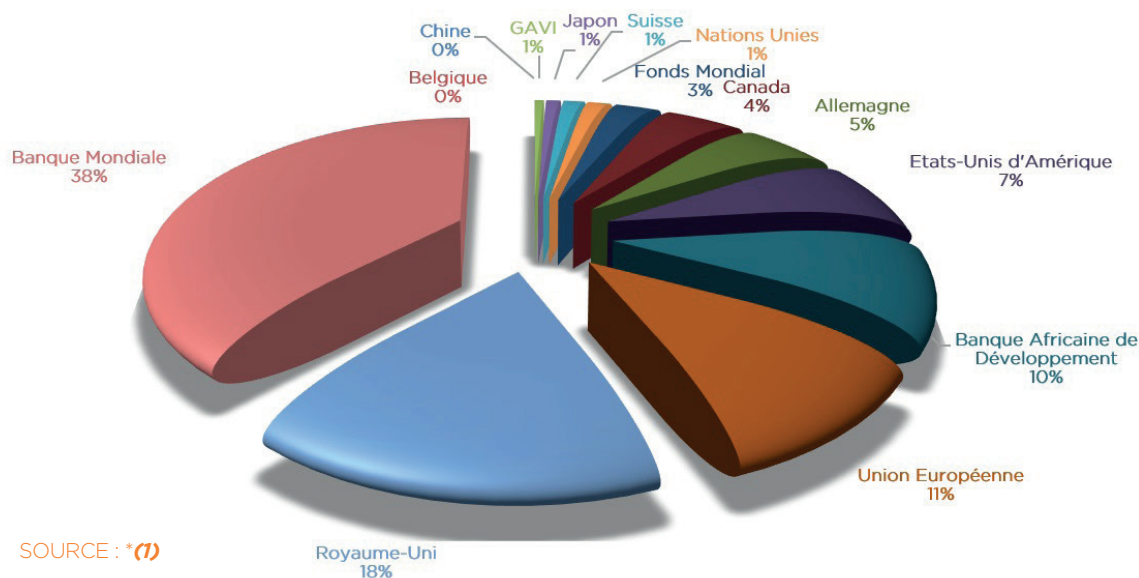
SOURCE : **(1)**

Sur les 100% du montant décaissés, la **Valorisation du capital humain, développement social et culturel** seul englobe plus de la moitié, soit 54,5%, contre

20,5% pour le Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.

Par contre, la *Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie* a obtenu 13,0% contre 12% répartis entre l'*Aménagement du territoire, durable et équilibré*.

Figure n°12 : Répartition de l'aide par bailleurs de fonds dans le PNSD



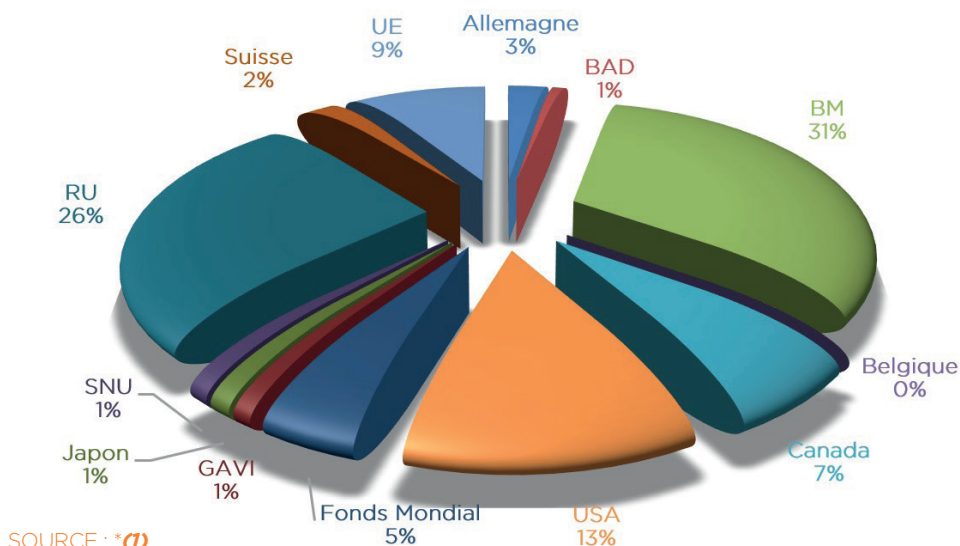
III.1. Les principaux PTF dans le pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel

Les appuis totaux d'aide au développement ont été couverts à 51,9% par les partenaires bilatéraux contre 48,1% pour les multilatéraux.

L'analyse des données par donateur montre que la BM est non seulement le plus grand contributeur de la RDC mais également le

premier partenaire dans ce pilier avec 31,5% du montant décaissé, suivi du Royaume-Uni 26%, des Etats Unis d'Amérique 13%, de l'Union Européenne 9% et du Canada 7%. Par contre, les 13,5% restants ont été répartis entre les autres donateurs.

Figure n°13 : Principaux PTF dans le pilier 1



Les appuis totaux d'aide au développement ont été couverts à 51,9% par les partenaires bilatéraux contre 48,1% pour les multilatéraux.

L'analyse des données par donateur montre que la BM est non seulement le plus grand contributeur de la RDC mais également le

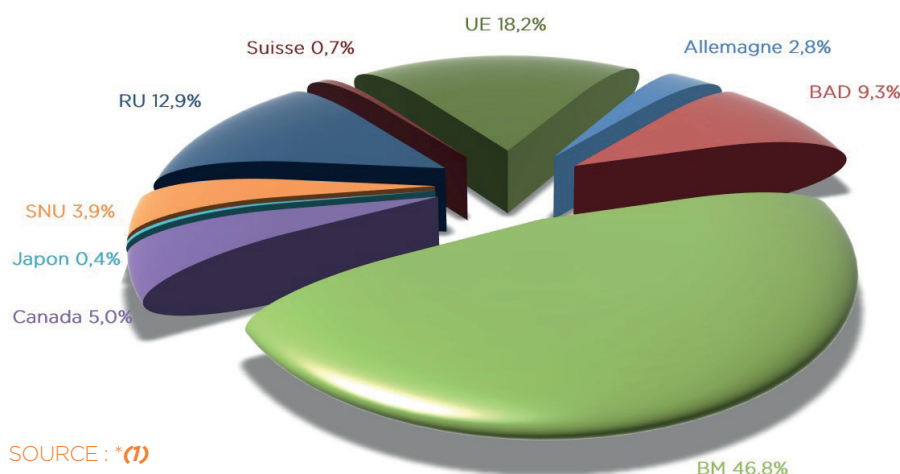
premier partenaire dans ce pilier avec 31,5% du montant décaissé, suivi du Royaume-Uni 26%, des Etats Unis d'Amérique 13%, de l'Union Européenne 9% et du Canada 7%. Par contre, les 13,5% restants ont été répartis entre les autres donateurs.

III.2. Les principaux PTF dans le pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix

Les interventions de bailleurs de fonds dans le pilier 2 ont été de 8,6% avec 4 principaux contributeurs qui totalisent 81,2%, à savoir la BM, l'UE, la BAD, et le RU. Le Canada, les Agences de Systèmes des

Nations Unies (SNU), l'Allemagne, la Suisse et le Japon sont aussi présents avec une contribution globale de 13,8% comme indiqué dans la figure n°13

Figure n°14 : Principaux PTF dans le pilier 2



L'analyse de l'aide par les groupes de donateurs révèle que 78,3% des financements proviennent

des partenaires multilatéraux et 21,7% des bilatéraux.

III.3. Les principaux PTF dans le pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie

Le pilier relatif à la consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie a été financé par 9 partenaires à hauteur de 13%, dont l'essentiel du financement provient de 4 donateurs.

La Banque Mondiale figure encore au premier rang dans ce pilier avec un niveau de

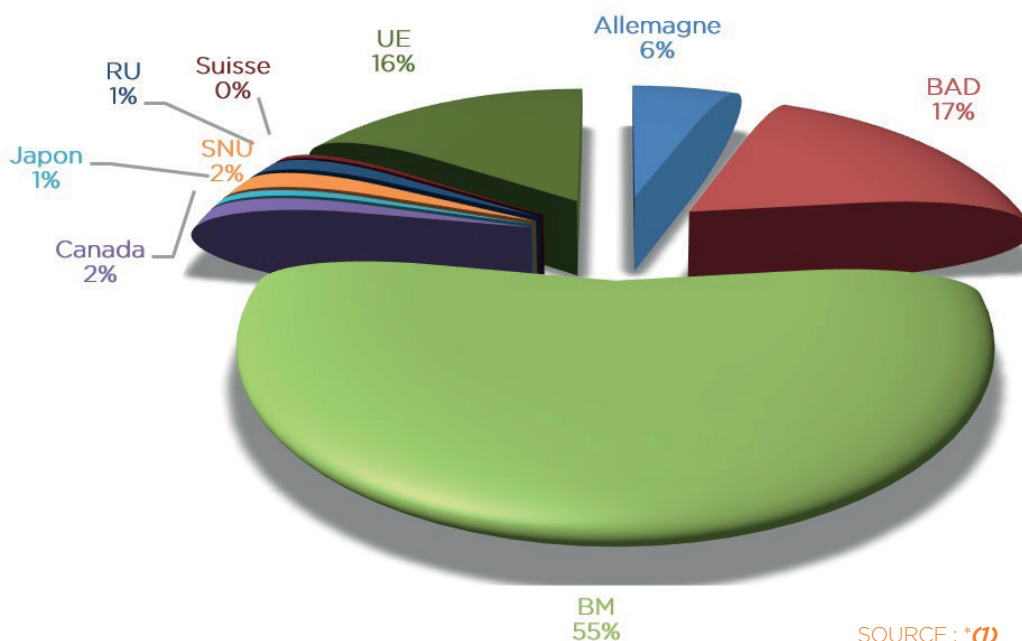
décaissement qui a atteint 55%, soit le triple de la Banque Africaine de développement qui a contribué à hauteur de 17%.

L'Union Européenne est aussi présente avec une participation évaluée à 16% et l'Allemagne 6% du montant total mobilisé. L'analyse dans ce pilier atteste les faibles contributions de donateurs ci-après :

le Canada, les SNU, le Japon, le RU et la suisse qui représentent 6%. L'analyse des données sur les décaissements montre que

la contribution des multilatéraux représente 88% contre 12% pour les bilatéraux.

Figure n°15 : Principaux PTF dans le pilier 3



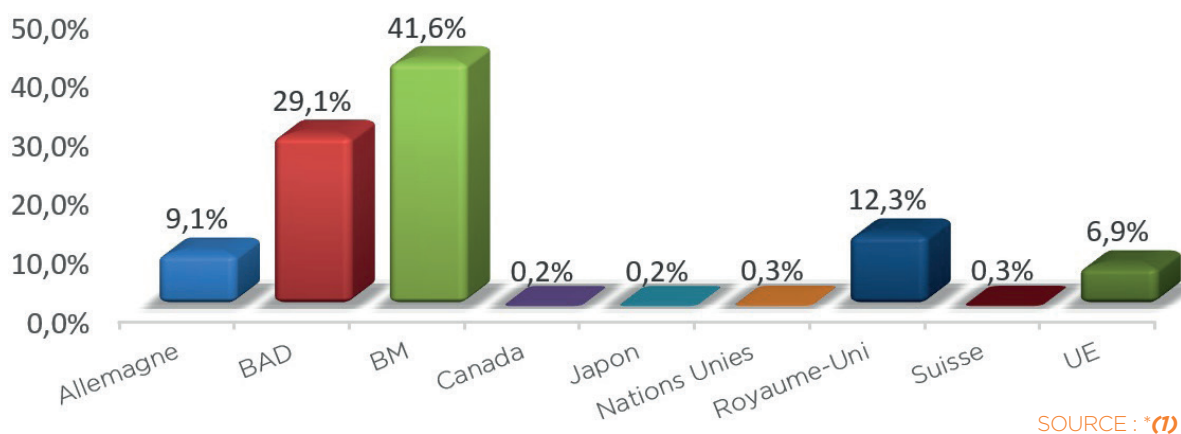
III.4. Les principaux PTF dans le pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures

Avec un financement représentant 18,5% du montant global décaissé, l'appui de la Banque Mondiale orientée dans l'**Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures** de l'ordre de 41,6% contre 29,1% pour la Banque Africaine de Développement, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont décaissé

respectivement 12,3% et 9,1%. Par contre, l'Union Européenne a contribué à 6,9% et les quatre bailleurs restants n'ont apporté que 'un %.

Les meilleurs contributeurs de ce pilier restent les partenaires multilatéraux 1% avec 77,6%, contre 22,4% des bilatéraux.

Figure n°16 : Principaux PTF dans le pilier 4



Les interventions de bailleurs de fonds dans le pilier 2 ont été de 8,6% avec 4 principaux

contributeurs qui totalisent 81,2%, à savoir la BM, l'UE, la BAD, et le RU. Le Canada,

les Agences de Systèmes des Nations Unies(SNU), l'Allemagne, la Suisse et le Japon sont aussi présents avec une contribution

globale de 13,8% comme indiqué dans la figure n°13

III.5. Les principaux PTF dans le pilier 5 : Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré

Avec un financement représentant 3,4% de l'ensemble de décaissements, ce pilier n'a pas suscité un grand intérêt pour les partenaires au développement.

Pourtant,ce pilier viselacrédationdemeilleures conditions pour un développement industriel respectueux aux exigences de l'équilibre écologique et environnemental pour le bien-être des populations.

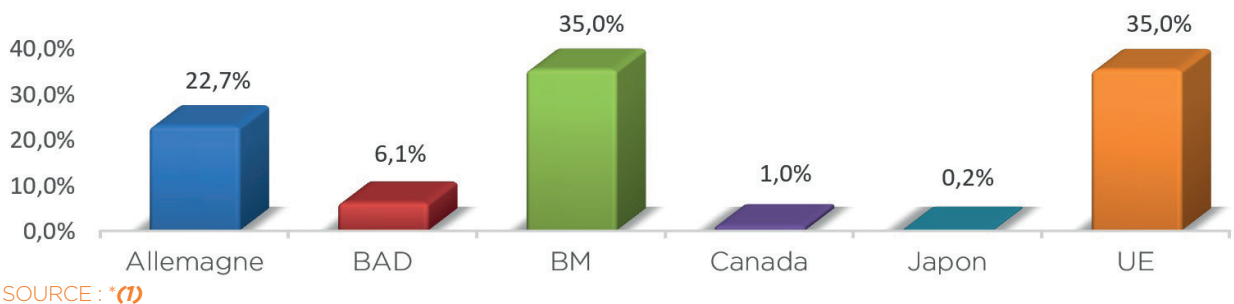
L'analyse des données indique que 70% des financements proviennent

essentiellement de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne, soit 35% chacune.

L'Allemagne et la Banque Africaine de Développement sont aussi parmi les principaux contributeurs avec un niveau de décaissement avoisinant 22,7% et 6,1%. Le Canada et le Japon n'interviennent qu'à hauteur de 1,2%.

L'aide octroyée par les partenaires multilatéraux représente 76,1% contre 23,9% par les bilatéraux.

Figure n°17 : Principaux PTF dans le pilier 5



SOURCE : * (7)

III.6. Structure de décaissement de l'APD selon les priorités et les stratégies sectorielles

La structuration du Plan National Stratégique de Développement décliné par pilier, priorité et stratégies sectorielles a

permis d'analyser l'aide allouée en RDC au cours des années sous-études.

Tableau n°1 : Présentation du PNSD par pilier, priorités, stratégies sectorielles et niveau de décaissement

N°	Pilier du PNSD	Priorité retenues	Stratégies sectorielles	Taux de décaissement
1	Valorisation du capital humain, développement social et culturel.	7	12	58,0%
2	Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.	6	11	7,6%
3	Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.	5	7	12,5%
4	Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.	4	6	18,5%
5	Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	4	6	3,4%

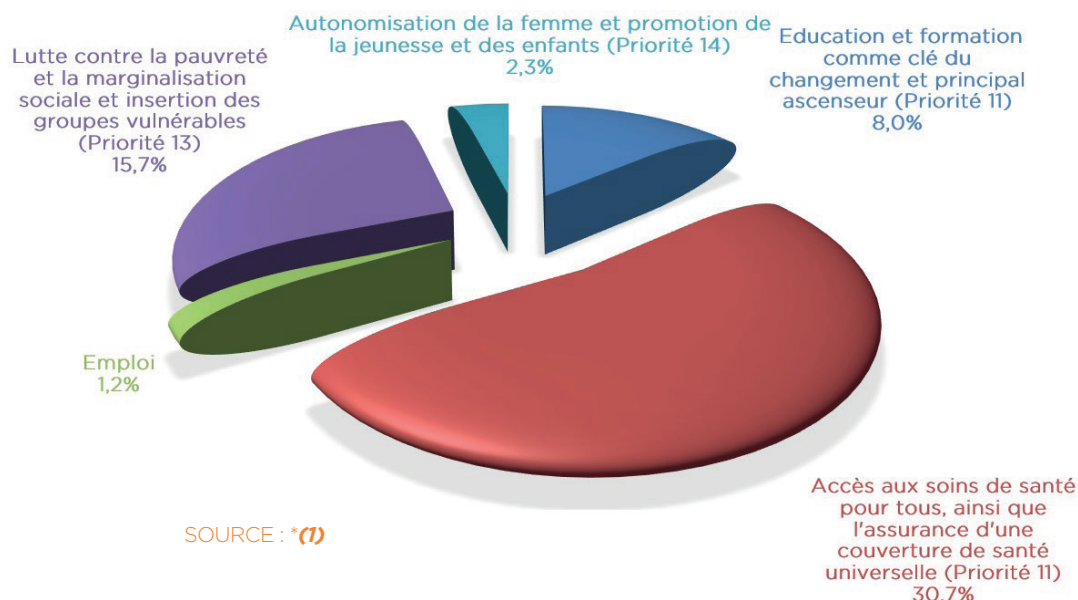
*Source : PGAI /Plan sur base des informations tirées du PNSD

III.6.1. Alignement de l'aide aux priorités du pilier 1

L'alignement des appuis des partenaires au développement en rapport avec la valorisation du capital humain, développement social et culturel

représente 58,0% de l'enveloppe totale. Les partenaires au développement ont aligné leurs interventions dans 5 priorités sur les 7 retenues dans le pilier 1 du PNSD.

Figure n°18: Alignement de l'aide aux priorités du pilier 1



L'éclatement de ce montant ne renseigne que l'aide publique au développement allouée à l'**Accès aux soins de santé pour tous et l'assurance d'une couverture de santé universelle** représente 30,7% du montant contre 15,7% pour la **Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale et insertion des groupes vulnérables** ; tandis que l'**Education et la formation comme clé du changement et principal ascenseur** couvrent 8,0% et l'**Autonomisation de la femme et la promotion de la jeunesse et des enfants** ne bénéficient que de 2,3%. L'**Emploi** a représenté 1,2%.

La totalité de l'aide allouée dans l'**Accès aux soins de santé pour tous et l'assurance d'une couverture de santé universelle** n'a été affectée qu'à un seul domaine « **Santé Publique** ». Par contre, la **Lutte contre la pauvreté, la marginalisation sociale et l'insertion des groupes**

vulnérables a reçu un décaissement de 15,7% partagé en deux stratégies, à savoir : (i) les **Affaires Humanitaires** avec 15,3% ; et (ii) les **Affaires Sociales** avec 0,4%. **L'Education et la formation comme clé du changement et principal ascenseur** a obtenu 8,0% du total d'aides réparti dans 4 stratégies sectorielles. **L'Enseignement Primaire et Secondaire** englobe 5,3%, du financement contre 2,3% pour la **Recherche scientifique**. Les 2 stratégies restantes, **Enseignement technique, formation professionnelle, artisanat et métiers** gagnent 0,3 % et **Enseignement Supérieur et Universitaire** 0,1 %.

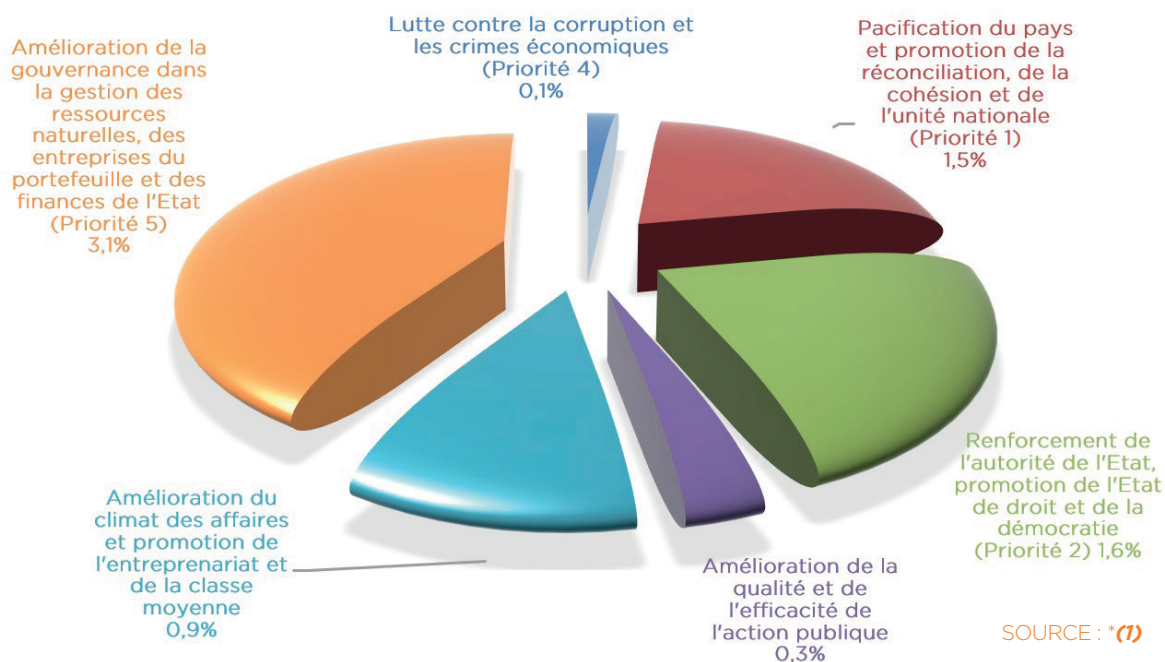
Pour les deux priorités, **Autonomisation de la femme, promotion de la jeunesse et Emploi**, les 100% de l'aide ont été concentrés respectivement à la stratégie sectorielle **Femmes, jeunes et enfants et Création d'emplois**.

III.6.2. Alignement de l'aide aux priorités du pilier 2

L'enveloppe globale du pilier 2 s'élève à 7,6% et la répartition suivant les priorités

ne renseigne que les bailleurs de fonds ont aligné leurs interventions dans 6 priorités comme indiqué dans la figure n°17.

Figure n°19 : Alignement de l'aide aux priorités du pilier 2



L'aide affectée dans les 6 priorités du Gouvernement en rapport avec le Plan de développement montre clairement que la primeur de l'aide au développement a été plus orientée dans l'**Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat** à concurrence de 3,1%.

Le **Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie** vient ensuite avec 1,6% contre 1,5% affecté à la **Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale**. L'**Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne** a bénéficié de 0,9 % tandis que l'**Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'action publique** a enregistré un faible taux de décaissement avoisinant 0,3 % contre 0,1 % pour la **Lutte contre la corruption et les crimes économiques**.

L'éclatement de 3,1% montre que la prédominance de l'aide a été affectée dans la **Gestion des Finances Publiques** (2,6%)

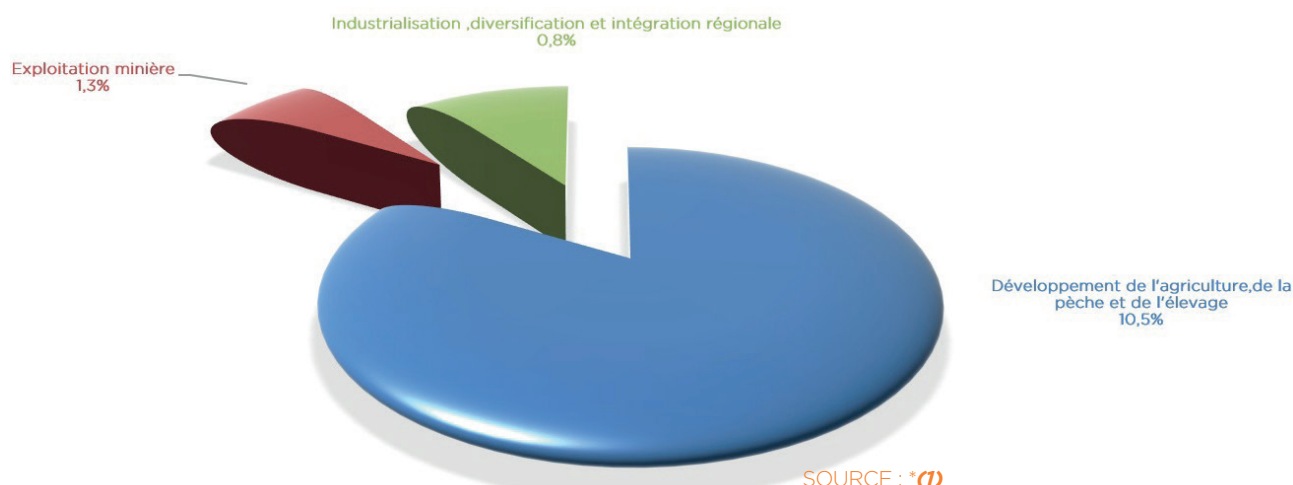
et dans le **Développement du système financier** (0,5%). Demême, le **Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'état de droit et de la démocratie** a connu un décaissement de l'ordre de 1,6% et réparti comme suit : (i) **Renforcement de la gouvernance politique** avec 1,4% et (ii) **Sécurité intérieure** avec 0,3 %.

Par contre, la **Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale** avec le 1,5%, a servi en totalité à la **Défense nationale**. De même, le 0,9 % du financement alloué dans l'**Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne**, a été affecté à 100% à la **Planification et programmation des investissements et l'Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'action publique**, le 0,3 % a été alloué dans les stratégies sectorielles **Gestion de l'administration et des ressources humaines**.

Le 0,1 % du financement attribué à la **Lutte contre la corruption et les crimes économiques** a été alloué à 100% à la **Justice et droits humains**.

III.6.3. Alignement de l'aide aux priorités du pilier 3

Figure n°20 : Alignement de l'aide aux priorités du pilier 3



Les partenaires au développement n'ont affecté leurs appuis que dans une seule priorité sur les 5 retenues dans ce pilier.

L'entièreté du financement, soit 12,5% du montant total a été affectée à la **Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance.**

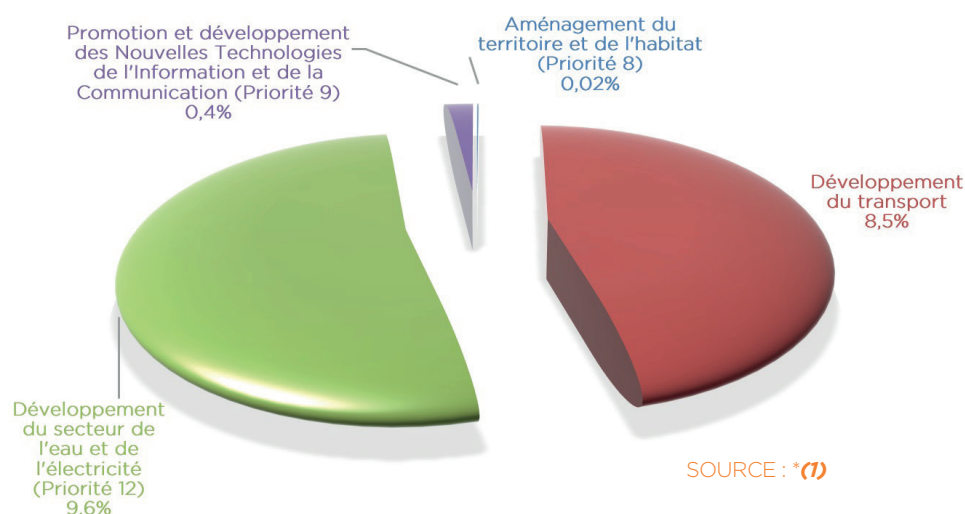
Ce montant a été réparti entre 3 stratégies sectorielles, à savoir : le **Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage**, représentant 10,5% du montant à **l'Industrialisation, diversification et intégration régionale**, avec 1,3% ainsi qu'à **l'Exploitation minière** avec 0,7 %.

III.6.4. Alignement de l'aide aux priorités du pilier 4

L'alignement de l'aide dans le pilier **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures** a été de 18,5% du montant alloué aux projets/programmes de Développement.

L'allocation de ce montant renseigne que le **Développement du secteur de l'eau et de l'électricité** a bénéficié de 9,6% contre 8,5% pour le **Développement des transports** et 0,4 % pour la **Promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**.

Figure n°21 : Alignement de l'aide aux priorités du pilier 4



Sur les 9,6% de l'aide allouée au Développement du secteur de l'**Eau et de**

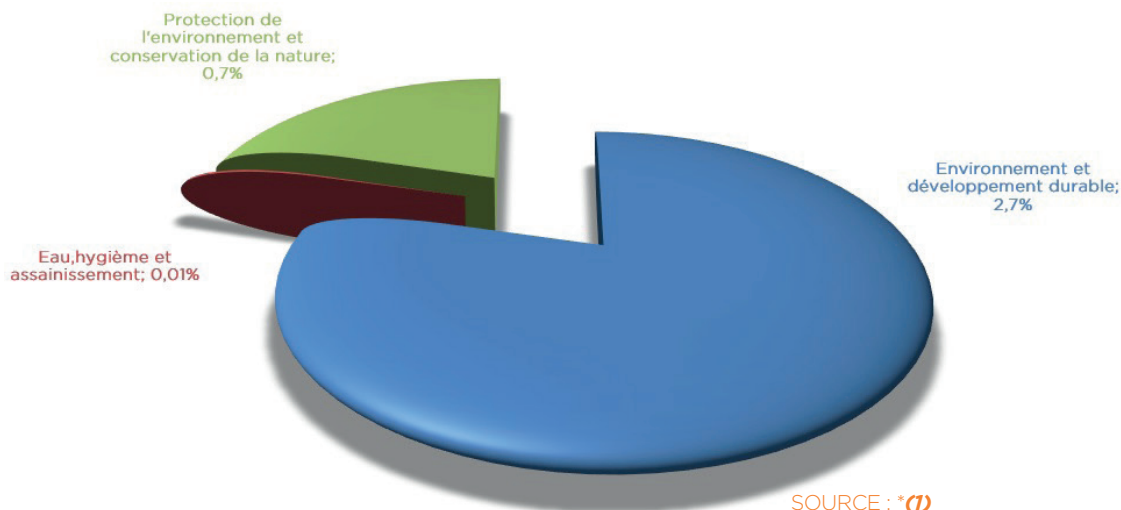
l'électricité, 5,2% ont servi à financer le **Réseau d'approvisionnement en eau potable** et

4,4% les *Infrastructures électriques*. En outre, les 8,5% affectés à la *Modernisation des infrastructures* n'ont été alloués qu'au domaine *Infrastructures de transport*. Au reste, la *Promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication*

ainsi que l'*Aménagement du territoire et de l'habitat* ont bénéficié respectivement de 0,4 et 0,02 %. Le percement de ce montant renseigne que les 100% ont servi au *Développement du numérique (Poste et TIC)* et *Développement urbain et de l'habitat*.

III.6.5. Alignement de l'aide aux priorités du pilier 5

Figure n°22 : Alignement de l'aide aux priorités du pilier 5



SOURCE : ⁽¹⁾

L'aide publique au développement alignée aux priorités du pilier 5 « **Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré** » a été de l'ordre de 3,4% de l'enveloppe totale. Ce niveau de décaissement a ainsi servi

principalement à financer les projets/programmes de l'*Environnement et développement durable* à concurrence de 2,7% ; la *Protection de l'environnement et conservation de la nature* 0,7 % et l'*Eau, hygiène et Assainissement* avec 0,01 %.



Photo illustrative de l'environnement et le développement durable

IV. ACTUALITE DE LA PGAI



VISITE DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE ET VICE-MINISTRE DU PLAN DANS LES LOCAUX DE LA PLATEFORME DE GESTION DE L'AIDE ET DES INVESTISSEMENTS

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, **Son Excellence Monsieur Christian MWANDO NSIMBA KABULO**

accompagné du Vice-Ministre, du Secrétaire Général au Plan et des membres de son Cabinet, ont visité les locaux de la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements en mars 2021. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée que Son Excellence a effectuée dans toutes les Directions de l'Administration et structures spécialisées sous tutelle de

son Ministère et ce, afin de s'imprégner des conditions dans lesquelles les cadres et agents dudit Ministère travaillent.

Profitant de la visite du Ministre d'Etat et son équipe, l'occasion était opportune pour le Coordonnateur de la PGAI de faire une brève présentation sur cette structure qui contribue d'une manière significative dans le domaine de gestion des projets et programmes de donateurs et de la coordination de l'aide.

Le Ministre du Plan a réitéré son engagement à rechercher des solutions idoines aux problèmes auxquels la PGAI est confrontée, notamment en ce qui concerne le remplacement du nouveau Cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée que Son Excellence a effectuée dans toutes les Directions de l'Administration et structures spécialisées sous tutelle de son Ministère et ce, afin de palper du doigt les conditions dans lesquelles les cadres et agents dudit Ministère travaillent.

Profitant de la visite du Ministre d'Etat et son équipe, l'occasion était opportune pour le Coordonnateur de la PGAI de faire une brève présentation sur cette

structure qui contribue d'une manière significative dans le domaine de gestion des projets et programmes de donateurs et de la coordination de l'aide. Le Ministre du Plan a réitéré son engagement à rechercher des solutions idoines aux problèmes auxquels la PGAI est confrontée, notamment en ce qui concerne le remplacement du nouveau serveur de sauvegarde, de mettre tout en œuvre pour que cet outil soit utilisé pour une meilleure orientation des projets et programmes de développement.

Après son passage à la PGAI, quelques orientations ont été données pour l'achat d'un nouveau serveur et grâce à sa visite aux installations de ladite structure, un serveur est acquis. La question de prévisibilité de l'aide a été aussi mise en contribution pour que nos partenaires alimentent régulièrement la base des données.

Par ailleurs, la poursuite d'autres aspects avec la DG sur la géolocalisation des activités de développement et le tableau de bord sur le suivi du PNSD et le NEW DEAL. L'échange automatique des données suivant le standard de l'IATI ont été abordés. D'autres préoccupations ont été soulevées

telles que l'urgence de doter le pays d'une politique nationale en matière d'aide publique, l'organisation de collecte de données auprès de partenaires au

développement et la nécessité d'organiser un comité de conciliation des données sur les ressources extérieures entre les différentes parties prenantes.

V. AVIS DE LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION REGIONALE



La Direction de la Planification Régionale (DPR en sigle) a pour mission principale l'accompagnement des exécutifs provinciaux et entités territoriales décentralisées (ETD) dans les travaux de planification de développement. Dans l'une de ses attributions, elle a pour tâche de Veiller, en collaboration avec les Services provinciaux et locaux, à l'exécution physique et financière des programmes et projets provinciaux et locaux ainsi que les projets nationaux régionalisés.

Dans le cadre de ce processus, il existe une parfaite collaboration entre la Direction de la Planification Régionale (DPR) et la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) qui met à la disposition des provinces les informations sur les investissements sectoriels permettant de situer les partenaires sur le niveau de ses interventions et d'en évaluer les impacts.

C'est dans ce contexte que le PNUD a appuyé financièrement la DPR pour organiser des missions pour l'élaboration de leurs plans de développement et des ateliers d'affinement

des fiches des projets dans 11 Provinces à se doter de leurs outils de planification, lesquelles ont connu la participation des autorités politiques, secteur privé et les organisations de la Société civile des provinces.

La particularité dans ce processus à consister à l'élaboration des fiches de projets prioritaires des provinces qui feront l'objet des négociations avec les partenaires pour la mobilisation des financements en vue de la mise en œuvre des projets.

L'objectif principal de cet exercice étant d'atteindre le développement intégral dans chacune de nos provinces et répondre aux objectifs définis dans le PNSD ainsi que dans les engagements internationaux auxquels la RDC a souscrit. Ces plans de développement provinciaux constituent des outils à la disposition des gouvernants, et de boussole pour le développement à la base car ils prennent en charge les besoins de communautés à la base.

Pour un meilleur suivi des Plans de Développement Provinciaux, il serait souhaitable d'étendre la PGAI dans toutes les Divisions et Antennes provinciales du Plan afin d'appuyer les exécutifs provinciaux dans la coordination de l'aide des partenaires au développement.

Ainsi, il a été mis en place un cadre de dialogue et d'échanges entre le Ministre du Plan, les Ministres Provinciaux du Plan, pour un partage d'expérience. Dans ce cadre une réunion est prévue chaque année, de manière rotative dans différentes provinces.

VI. POINT DE VUE DE LA DIRECTRICE DE LA COOPERATION, **AMBASSADE DU ROYAUME-UNI EN RDC**



Juliette John
DIRECTRICE DE LA COOPÉRATION

Il est essentiel que les bailleurs de fonds fassent preuve d'ouverture et de transparence vis-à-vis du gouvernement.

La transparence permet de renforcer la responsabilité et la confiance, d'accroître l'efficacité des efforts nationaux et internationaux et de minimiser la duplication des efforts, ce qui est presque un devoir sacré lorsque les besoins sont si importants et les ressources insuffisantes.

La population congolaise et la société civile ont le droit de savoir à quoi est consacrée l'aide au développement.

La PGAI (www.pgai-rdc.org) est un outil clé pour atteindre ces objectifs importants.

